



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 26 mai 2025 – Délibération n°053

**Convocation envoyée,  
affichée et mise en ligne  
le : 22/05/2025**

\*\*\*\*\*

### Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 12
- Pouvoirs : 5
- Votants : 17
- Absents : 11

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée et mise en ligne  
le : 28/05/2025**

### **Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES AVEC LA SPA**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Madame Régine ROZIERE

**Présents :** BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CARON Annick – CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

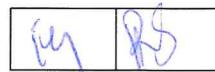
**Absents :** ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry – CAPUS Françoise (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - CARNAC André – CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi (pouvoir à CARON Annick) - MAJOREL Aimé (pouvoir à GROS Edmond) – MURET Yvain – RAGOT Annie.

**(Annexe jointe)**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'en raison du grand nombre de chats non identifiés présents dans certains quartiers de Sévérac d'Aveyron, une campagne de stérilisation des chats errants va être mise en place.

Cette initiative est menée en partenariat avec la SPA. Afin de soutenir cette action, la commune prévoit d'accorder une aide financière de 275 euros à l'association. La SPA se chargera de capturer et de faire stériliser 5 chats errants.



Pour assurer la bonne diffusion de l'information, la population sera avertie de cette campagne par affichage ou tout autre moyen de communication approprié. Une convention est établie afin de préciser les engagements de chaque partie.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** le Code Rural et de la Pêche et notamment l'article L.211-27.

**Vu** le projet de convention tripartite entre la Société Protectrice des Animaux (SPA), la clinique vétérinaire Univet Severac et la commune de Severac d'Aveyron.

**Considérant** la nécessité d'engager une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : DE LANCER** une campagne de stérilisation des chats errants ;

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation avec la SPA et la clinique vétérinaire Univet Severac ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Régine ROZIERE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture